

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES
ET ARRETES DU MAIRE**

**INTERDICTION DE STATIONNEMENT
ET DE LA CIRCULATION**

Le Maire de la ville de Watrelos,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route, Vu le Code Pénal,
Vu le Décret N°2022-185 du 15 février 2022,
Vu l'arrêté du 26 juillet 1974, relatif à la signalisation des

routes et autoroutes,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels du 7 juin 1977, relatifs à la signalisation routière,

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité et l'ordre public à l'occasion d'une parade dans le cadre de la Fête des Lutins du Touquet Saint Gérard.

ARRETE

Article 1^{er} - La circulation des véhicules subira un ralentissement temporaire au passage d'une parade le samedi 2 décembre 2023 de 13 heures à 14 heures dans les artères ci-dessous :

- Rue de Boulogne
- Rue du Petit Château
- Rue des Trois Pierres
- Avenue Florin
- Rue du Virolois
- Rue de la Potente
- Boulevard Famille Saint Ghislain
- Rue du Mont-A-Leux
- Rue Jules Verne
- Rue du Vieux Bureau
- Rue du Fleury
- Rue Jean Giraudoux
- Rue des Piats
- Rue Six
- Rue Rabelais
- Rue Anatole France
- Rue Saint Gérard
- Place Saint Gérard

Article 3 - Ces dispositions seront rappelées par l'installation de la signalisation appropriée.

Article 4 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois, avec mise en fourrière des véhicules gênants.

Article 5 - MM. le Président de Métropole Européenne de Lille, le Directeur Général des Services de la Mairie et le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 alinéa 1 et L2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois suivant son affichage et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

Fait à Watrelos, le 23 novembre 2023

Le Maire
Signé : Dominique BAERT